

---

THE INTERNATIONAL  
SECRETARIAT FOR WATER  
Non-Governmental Organisations interacting  
for integrated management of water

---

EL SECRETARIADO  
INTERNACIONAL DEL AGUA  
Las Organizaciones No-Gubernamentales  
en interacción por la Gestión Integral del Agua

---

LE SECRÉTARIAT  
INTERNATIONAL DE L'EAU  
Les organisations non gouvernementales  
en interaction pour la gestion intégrée de l'eau

---

54, rue Le Royer Ouest  
Montréal (Québec) Canada  
H2Y 1W7

Téléphone : (514) 849-4262  
Télécopieur : (514) 849-2822

Email : [info@i-s-w.org](mailto:info@i-s-w.org)  
[www.i-s-w.org](http://www.i-s-w.org)

---

## L'approche de gestion de l'eau par bassin versant au Canada :

### Un état des lieux

Préparé par Luc Vescovi  
Pour le secrétariat International de l'eau

Mai 2001

## Table des matières

Table des matières .....	1
Liste des figures.....	2
1. Introduction .....	3
1.1 But du document.....	3
1.2 Les bassins versants au Canada.....	3
2. Les initiatives fédérales .....	5
2.1 Plan d'action écologique des régions côtières de l'Atlantique .....	5
2.2 Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 .....	6
2.3 Grands Lacs 2000.....	7
2.4 Étude sur les bassins des rivières du Nord et Initiative des écosystèmes des rivières du Nord .....	8
2.5 Plan d'action du Fraser et Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie Plan d'action du Fraser.....	8
2.5.1 Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie .....	8
2.6 Initiative des écosystèmes nordiques .....	9
3. Les initiatives provinciales et locales.....	10
3.1 Colombie britannique .....	10
3.2 Alberta.....	10
3.3 Manitoba et Saskatchewan.....	10
3.4 Ontario .....	10
3.5 Québec.....	11
3.6 Nouveau Brunswick .....	12
3.7 Île du Prince-Edward.....	12
3.8 Nouvelle Écosse .....	12
3.9 Terre Neuve .....	12
4. Les initiatives Internationales (Canado-américaines).....	13
4.1 La commission mixte internationale.....	13
4.2 Les bassins hydrographiques transfrontaliers .....	13
4.2.1 Fleuve Yukon .....	14
4.2.1 Rivière Taku .....	14
4.2.3 Fleuve Columbia .....	14
4.2.4 Rivière Flathead .....	14
4.2.5 Rivières St.Mary et Milk.....	15
4.2.6 Rivière Souris.....	15
4.2.7 Rivière Rouge.....	16
4.2.8 Bassin des rivières et des lacs à la pluie et Nanakan et du lac des bois.....	17
4.2.9 Grands lacs et Fleuve Saint-Laurent.....	18
4.2.10 Rivière Sainte Croix.....	19
6. Conclusion .....	20
7. Références .....	21
Annexe 1. Caractéristiques des cours d'eau Canadiens (tirée de NRC, 2000) .....	23
Annexe 2 Principales études de gestion de l'eau par bassin en Ontario (triée de Project Management Committee, 1997) .....	29
Annexe 3. Bref survol des initiatives américaines .....	35

## Liste des figures

Figure 1 Principaux bassins hydrographiques du Canada (tirée de NRC, 2000) .....	4
Figure 2 Sous-bassins et sous sous bassins hydrographiques au Canada (tirée de NRC, 2000) ..	4
Figure 3 Les initiatives axées sur l'écosystème (tirée de Environnement Canada, 1998).....	5
Figure 4 Principaux projets de gestion par bassins en Ontario.....	11
Figure 5 Projets de gestion par bassins du Nouveau Brunswick (ACAP, Bathurst Bouctouche Burnt Church/Neguac, Cap Pele Caraquet Charleux Cogagne, Croix, Croix International, Ecw Hammond, Jonathan Creek, Kennebecasis Kent Kouchibouguac, Madawaska, Miramichi, Nashwaak, Nepisiguit, Petitcodiac, Pokemouche, Richibucto, Rusagonis, Shediac Bay, Shepody Bay, Tabusintac.) .....	12
Figure 6 Les bassins Internationaux en Amérique du Nord (tirée de Perason et al., 2000) .....	13
Figure 7 Le bassin du Mississippi.....	35

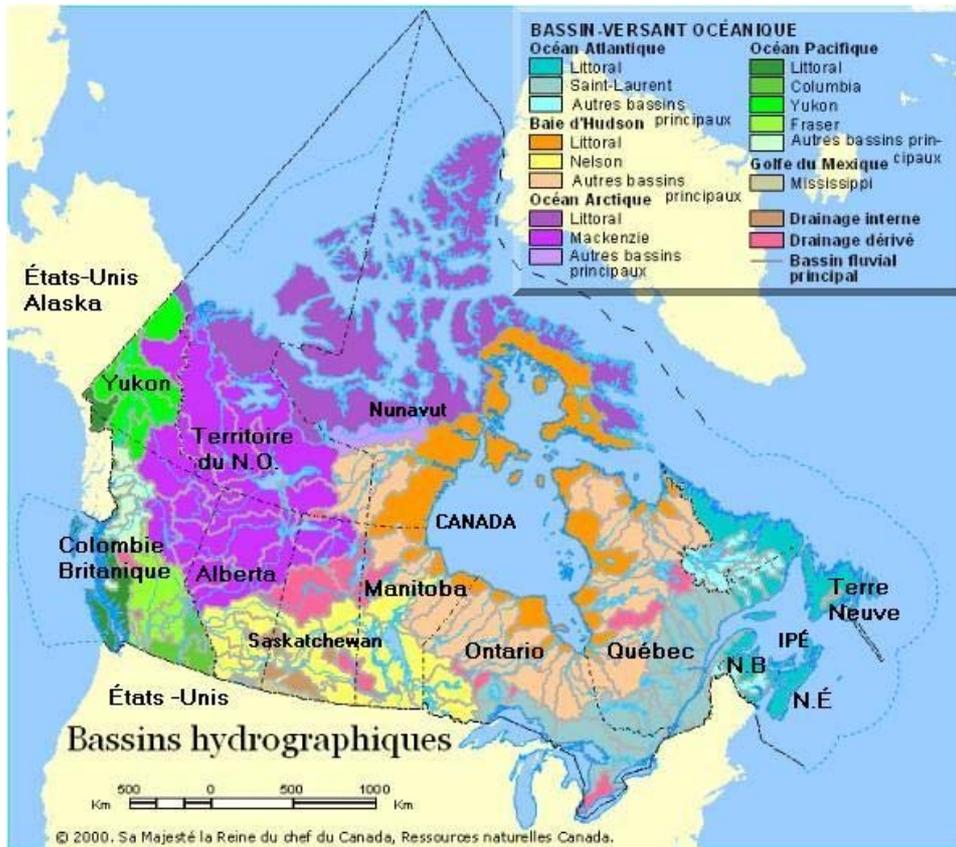
# 1. Introduction

## 1.1 But du document

À cause, entre autres de l'immensité du territoire, la gestion de l'eau au Canada est très complexe. Elle engage une très grande diversité d'acteurs et d'institutions tant au niveau fédéral que provincial. Une récente étude indépendante, qui dresse un portrait de l'état de l'eau et de sa gestion sur un plan national, met de l'avant cette complexité (Vescovi, 2001). Un document de synthèse décrivant l'approche canadienne en matière de gestion de l'eau à l'échelle des bassins est donc très ardu à réaliser. C'est pourquoi, pour la réalisation de ce document, le choix a été fait de rassembler et de synthétiser une documentation bibliographique essentiellement disponible sur Internet. Le présent document dresse un rapide tour d'horizon de l'approche canadienne en matière de gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Il ne prétend pas décrire de manière exhaustive toutes les expériences de gestion de l'eau par bassin versant au pays. Dans le cadre de ce document, les approches présentées concernent, en priorités, les expériences qui font appel à une étroite participation du milieu lors des processus de gestion des bassins. Dans un premier temps, les initiatives fédérales sont présentées puis celles qui s'opèrent dans les provinces ainsi qu'à l'échelle locale. Dans un troisième temps, les initiatives internationales (canado-américaines) sont décrites. Ce découpage plutôt politique amène à présenter des situations de gestion par bassin fort différentes : les approches "écosystémiques" fédérales ; les approches par bassins provinciales ; les activités de la Commission Mixte Internationale (CMI) en matière d'établissement de conseils de bassins internationaux. Pour plus de détails sur un aspect particulier le lecteur est invité à consulter directement le site Internet dont les adresses sont indiquées dans les chapitres références. Par ailleurs, à titre de comparaison avec l'approche employée chez nos voisins du sud, un rapide survol de la situation américaine est effectué dans l'annexe 3.

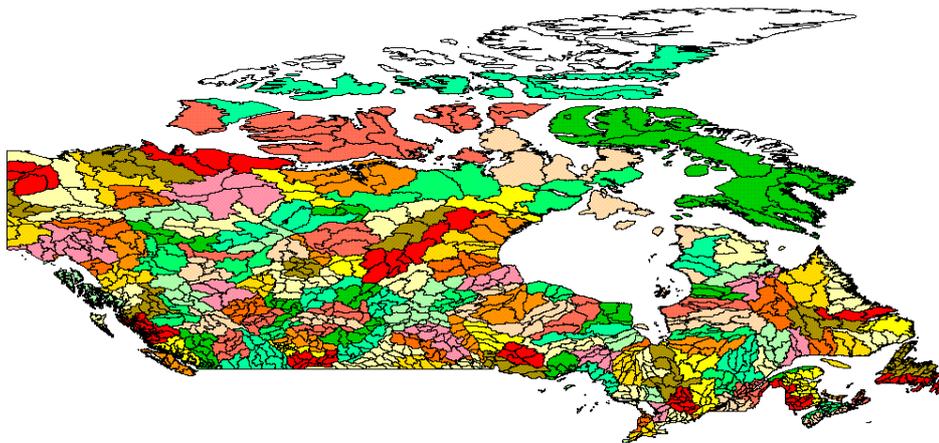
## 1.2 Les bassins versants au Canada

Le Canada fait partie du réseau hydrologique continental nord-américain et compte cinq bassins importants. Comme indiqué sur la figure 1 ces bassins sont : celui de l'Océan Pacifique ; de l'océan Arctique, de la baie d'Hudson, de l'océan Atlantique et du Golf du Mexique (pour ce bassin, il s'agit de celui du fleuve Mississippi). L'annexe 1 présente en détail les caractéristiques des cours d'eau principaux au Canada.



**Figure 1 Principaux bassins hydrographiques du Canada (tirée de NRC, 2000)**

Les cinq grands bassins du Canada sont répartis en 218 sous-bassins hydrographiques, que l'on peut subdiviser en 917 sous-sous bassins hydrographiques (voir figure 2)



**Figure 2 Sous-bassins et sous sous bassins hydrographiques au Canada (tirée de NRC, 2000)**

## 2. Les initiatives fédérales

L'information concernant ce chapitre provient essentiellement du site d'environnement Canada (<http://www.ec.gc.ca/ecosyst/docinfo.html>). Les initiatives fédérales axées sur l'écosystème visent les problèmes uniques de zones et de collectivités ciblées, et tiennent compte des préoccupations d'ordre environnemental, économique et social. Ces initiatives se caractérisent par un certain nombre de principes, dont les suivants : 1) une approche écosystémique — la reconnaissance des rapports mutuels qui existent entre la terre, l'air, l'eau, la faune et les activités humaines ; 2) des décisions fondées sur des données scientifiques sensées — faisant appel aux sciences naturelles et sociales conjuguées aux connaissances locales et traditionnelles ; 3) des partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux — des activités menées en collaboration par les gouvernements pour permettre à tous les Canadiens de jouir d'un environnement optimal ; 4) des réalisations individuelles ou collectives — la conception et la mise en œuvre d'initiatives en collaboration avec des particuliers, des collectivités, les peuples autochtones, des entreprises privées et les gouvernements ; 5) la prévention de la pollution — la promotion d'une démarche fondée sur la prudence. Ces initiatives sont mises en place pour 5 grands bassins versants au Canada (voir figure 3). En ce sens, elles peuvent être mentionnées comme initiatives fédérales de gestion de l'eau par bassin versant.

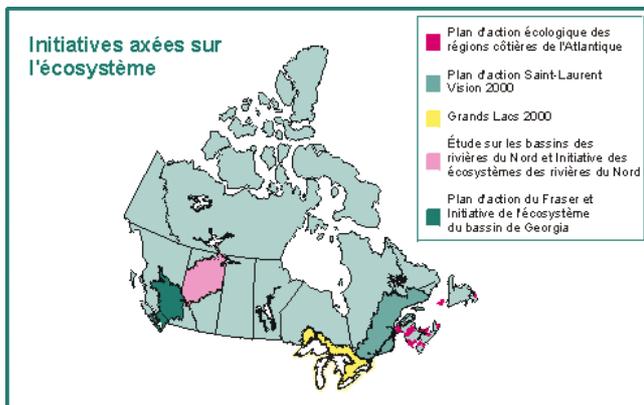


Figure 3 Les initiatives axées sur l'écosystème (tirée de Environnement Canada, 1998)

### 2.1 Plan d'action écologique des régions côtières de l'Atlantique

Le Plan d'action écologique des régions côtières de l'Atlantique (PAERCA) est un réseau de 13 initiatives communautaires axées sur les écosystèmes de bassins hydrographiques situés dans les quatre provinces de l'Atlantique. Depuis 1991, de simples citoyens, des organismes communautaires, des entreprises privées, des municipalités, des universités, des représentants de peuples autochtones ainsi que divers ministères fédéraux et provinciaux collaborent en vue d'établir des stratégies bénéficiant d'un vaste soutien qui concernent la remise en état et l'utilisation durable de leurs bassins hydrographiques. Il s'agit d'une responsabilité commune, qui profite à tous.

À ce jour, plus de 400 projets, mettant en cause des centaines d'organisations et des milliers de bénévoles, ont été entrepris. Des projets axés sur la science et la surveillance étayent la prise de décisions éclairées, et des liens sont établis entre les scientifiques et les collectivités ainsi qu'entre la science et d'autres formes d'information. Les résultats sont nombreux : prévention de la pollution, restauration d'habitats, réduction des déchets, modernisation de stations d'épuration des eaux usées, accroissement de l'efficacité énergétique, établissement de nouveaux parcs, création de marais artificiels, atténuation des risques pour la santé humaine et augmentation des emplois.

La deuxième phase du PAERCA met l'accent sur la mise en œuvre de stratégies liées à des endroits particuliers, l'expansion du réseau et la collaboration avec d'autres intervenants pour mieux comprendre les données scientifiques et atteindre des objectifs écosystémiques mesurables.

## **2.2 Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000**

Lancé en 1988, le Plan d'action Saint-Laurent est actuellement dans sa troisième phase. Ses objectifs consistent à assainir l'écosystème du Saint-Laurent, à améliorer la santé des collectivités et à améliorer l'accès au fleuve. Il est caractérisé par une étroite relation de travail entre le gouvernement du Canada et celui du Québec. Ces deux administrations assument des responsabilités au sein du bassin du fleuve Saint-Laurent et reconnaissent qu'il est essentiel de collaborer pour régler les problèmes environnementaux. D'autres partenaires prennent part à cette initiative, dont des entreprises privées, des universités, des groupes environnementaux, des centres de recherche et des organisations locales.

Le plan a permis une réduction de 96 % des effluents toxiques rejetés par 50 installations industrielles prioritaires, la création du premier parc marin fédéral-provincial, au Saguenay, la protection de 12 000 hectares d'habitats fauniques, et un accroissement de la population de bélugas (l'un des symboles les plus connus du Saint-Laurent), dont le nombre est passé de 500 à environ 800 individus.

De plus au niveau de l'implication du milieu, quatorze groupes communautaires, ou comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP), ont été formés le long du Saint-Laurent. Les partenaires sont : les gouvernements du Canada et du Québec, Stratégies Saint-Laurent, une ONG qui coordonne le développement du programme ZIP, et 14 comités ZIP répartis tout le long du Saint-Laurent. Chaque Comité ZIP regroupe des représentants issus de la collectivité : maires, industriels, éducateurs, usagers, citoyens, etc.

Depuis 1988, les informations sont systématiquement rendues publiques par les gouvernements, de manière à fournir à tous les intervenants une base commune pour la compréhension des problèmes. La concertation est l'approche privilégiée ; depuis plusieurs années, les mécanismes de consultation publique et de tables de concertation sont pratiqués sur une base régulière au Canada. La question de la récupération des usages du Saint-Laurent aura été une excellente occasion de mettre en pratique des approches de concertation déjà bien développées.

La formation des Comités ZIP est l'initiative d'une ONG locale, appuyée techniquement par Stratégies Saint-Laurent. Le Comité ZIP définit d'abord le territoire à l'intérieur duquel il entend agir. Suite à une période d'information et de sensibilisation, les personnes intéressées se regroupent ; un effort est fait pour recruter les acteurs qui, dans la collectivité, sont susceptibles d'intervenir sur les enjeux reliés au Saint-Laurent. Il n'y a pas de règle fixe, mais on vise à ce que le Comité ZIP soit le plus représentatif possible de son milieu. Le Comité ZIP est ensuite reconnu par les partenaires gouvernementaux.

Ce qui caractérise le mieux la spécificité du Comité ZIP c'est son mode d'opération ; le Comité ZIP fournit un lieu de concertation accessible à tous les intéressés. Chacun est libre d'y adhérer s'il partage les objectifs définis collectivement, de récupération des usages et de protection et de conservation des ressources. En effet, ce sont les citoyens eux-mêmes qui définissent leurs priorités d'action en consultation publique ; par la suite, ils élaborent un plan d'action à partir des enjeux retenus, avec la participation des intervenants concernés. Ce plan d'action est aussi validé lors d'une consultation publique. La mise en œuvre du plan d'action ZIP fera ensuite l'objet d'une participation élargie du milieu, avec un suivi attentif réalisé par le Comité ZIP.

Dans cette approche de concertation, une large marge de manœuvre est laissée à la collectivité pour qu'elle puisse s'organiser selon les forces du milieu. Les objectifs généraux visés par les

Comités ZIP sont semblables ; cependant, en raison de la diversité des enjeux et des collectivités, chaque Comité ZIP a une personnalité bien à lui.

Le programme ZIP est géré en partenariat par Stratégies Saint-Laurent, le gouvernement du Canada et celui du Québec. De plus en plus de ministères collaborent au programme et fournissent une assistance technique et scientifique pour les projets proposés par les Comités ZIP. Un programme de financement est aussi disponible pour la réalisation des projets sélectionnés par un comité indépendant. Après avoir publié une synthèse des informations disponibles pour chaque territoire ZIP, les gouvernements se sont engagés à maintenir à jour cette base d'information.

Sur le terrain, le Comité ZIP, agissant comme organisme de concertation, fournit une assistance technique aux autres ONG qui développent des projets d'intervention. Le financement du fonctionnement de base du Comité ZIP par les gouvernements est justement là pour éviter la compétition avec d'autres organismes locaux pour les mêmes fonds de financement de projets. Il reste certaines difficultés reliées à la multiplicité des intervenants, notamment en milieu urbain ; certains organismes officiels disposant de budgets et de visibilité politique plus importante, le Comité ZIP doit dépenser beaucoup d'énergie pour réussir à jouer son rôle de concertation.

Le programme ZIP existe officiellement depuis 1993, même si certains comités avaient été formés dès 1989 avec des financements provenant de fondations privées. Les gouvernements se sont joints à un mouvement initié par des ONG environnementales. Avec la reconnaissance gouvernementale du programme, accompagnée d'appuis financiers et techniques, la participation des collectivités à l'intervention sur le Saint-Laurent s'est accrue ; le Comité ZIP est maintenant axé vers le développement durable et non plus exclusivement sur l'environnement.

### **2.3 Grands Lacs 2000**

Grands Lacs 2000 (GL2000) a été lancé officiellement en 1989, sous le titre de Plan d'action des Grands Lacs, en vue de remplir les engagements pris dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, que le Canada a signé avec les États-Unis en 1972 pour protéger et préserver l'écosystème d'eau douce le plus vaste au monde. GL2000 intègre divers programmes de sept ministères fédéraux et repose sur des partenariats étroits avec des organismes communautaires, de simples citoyens, des groupes de l'industrie, des universitaires, des administrations municipales et la province d'Ontario. Comme 80 % de la pollution des Grands Lacs provient des États-Unis, il est indispensable de conclure des partenariats canado-américains fructueux pour s'attaquer aux problèmes binationaux.

Dans le cadre d'un accord Canada-Ontario, les objectifs visant à améliorer la qualité de l'environnement sont axés sur la restauration de sites dégradés, sur la réduction et la prévention de la pollution et sur la protection de la santé des humains et des écosystèmes. L'action communautaire est un élément central de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'assainissement pour les secteurs préoccupants au Canada. Il existe un programme de plans d'assainissement dans chacun des 17 secteurs préoccupants au Canada, et, à ce jour, plus de 50% des mesures de restauration nécessaires ont été prises. Le havre Collingwood a été entièrement remis en état.

Au nombre des progrès réalisés pour assainir l'écosystème du bassin des Grands Lacs figurent la réduction des niveaux de polluants ciblés dans l'environnement et la diminution subséquente des degrés de contamination chez l'humain ; le rétablissement de populations d'espèces sauvages comme le faucon pèlerin et l'aigle à tête blanche ; l'élaboration et l'application des plans de rétablissement de 14 espèces menacées ; la protection de 3 000 hectares de zones naturelles ; et une réduction de 4 500 tonnes des rejets de substances toxiques.

GL2000 a aussi contribué à l'exécution de recherches environnementales de pointe sur les substances toxiques, de même qu'à l'avancement du concept de l'élimination quasi complète lors

de l'élaboration des politiques nationales. Il ressort des recherches menées dans le cadre de GL2000 qu'il est constamment nécessaire de mesurer les effets de la pollution sur la faune et les humains, ainsi que de réduire davantage les degrés de contamination.

#### ***2.4 Étude sur les bassins des rivières du Nord et Initiative des écosystèmes des rivières du Nord***

L'Étude sur les bassins des rivières du Nord a été lancée en 1991. Ses résultats nous ont fait mieux comprendre les répercussions du nombre croissant d'aménagements industriels au sein de ces bassins, et plus particulièrement dans le domaine des pâtes et papiers et des sables bitumineux, ainsi que les effets de l'activité humaine sur ces écosystèmes. L'étude a porté principalement sur les bassins de la rivière de la Paix et des rivières Slave et Athabasca.

Sans les partenariats et l'action concertée des gouvernements, de l'industrie, des universités et des habitants du Nord, l'étude n'aurait pas été couronnée de succès. Les consultations des collectivités et l'application des connaissances traditionnelles recueillies auprès des Premières nations ont aidé à répondre aux préoccupations des habitants du Nord et cerné les priorités complémentaires.

Pour donner suite aux recommandations découlant de l'Étude sur les bassins des rivières du Nord, Environnement Canada, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest travaillent en collaboration dans le cadre de l'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord. En se fondant sur le succès de l'étude et en travaillant avec des particuliers, des entreprises privées, des Autochtones, des collectivités, etc., les partenaires se concentreront sur les questions prioritaires et les secteurs qui suscitent des préoccupations, dont le fait de favoriser la prévention de la pollution afin de préserver la qualité de longue date des écosystèmes visés.

#### ***2.5 Plan d'action du Fraser et Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie Plan d'action du Fraser***

Le Plan d'action du Fraser (PAF) s'est achevé en mars 1998. Les partenaires impliqués étaient le ministère canadien de l'environnement (Environnement Canada) et Pêches et Océans Canada ainsi que de nombreux autres provinciaux de Colombie Britannique et locaux. Les résultats sont notamment les suivants : la protection de l'habitat d'oiseaux sauvages sur une superficie de près de 65 000 hectares, une réduction de 90 % des rejets de produits toxiques de préservation du bois, et la mise en application de méthodes de gestion optimales et de plans de prévention de la pollution dans de nombreux secteurs commerciaux et industriels. Le Conseil du bassin du Fraser, une organisation non gouvernementale de longue date et largement représentative, a été créé pour promouvoir un juste équilibre au point de vue social, économique et écologique dans le bassin du Fraser.

##### ***2.5.1 Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie***

Les succès, les connaissances et les leçons tirées du PAF ont aidé à donner forme à l'Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie (IEBG), qui sera lancée en 1998.

Du point de vue géographique, l'initiative est axée sur le bassin de Géorgie (qui englobe Puget Sound, dans l'État de Washington) où l'on prévoit que la population doublera au cours des 20 prochaines années. Les pressions qu'exerce la croissance imposent déjà à l'écosystème d'importants stress physiques, chimiques et biologiques, qui, s'ils ne sont pas maîtrisés, affecteront le fondement de l'économie de la région, la santé des habitants et la qualité de la vie en général. L'IEBG a pour but de gérer la croissance démographique de manière à ce que les collectivités et les écosystèmes demeurent sains, productifs et durables.

L'IEBG, un programme fédéral-provincial fondé sur les résultats et la science, est axée sur les questions environnementales prioritaires qui touchent les habitants de la Colombie-Britannique : la qualité de l'air et de l'eau, y compris la réduction du smog urbain, la dépollution et la prévention

de la pollution émanant de sources diffuses, et la détermination des effets de substances toxiques, de même que la conservation et la protection de la nature. Elle visera à adopter une approche concertée afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacite de l'État et, en partenariat avec d'autres entités, elle favorisera la capacité des individus, des collectivités et du secteur privé de prendre des décisions propices au développement durable. Elle crée aussi le contexte voulu pour régler, de pair avec les États-Unis, des problèmes communs, dont la gestion efficace des bassins atmosphériques et hydrographiques et de la faune dans la région transfrontalière du bassin de Géorgie et de Puget Sound.

## ***2.6 Initiative des écosystèmes nordiques***

Le Nord du Canada est une région diversifiée sur le plan géographique et politique. Le littoral et les océans nordiques représentent environ 80 % de la zone maritime du Canada. La biodiversité et les richesses naturelles du Nord sont abondantes, et ce dernier est sensible aux répercussions environnementales, et peu peuplé. La population, essentiellement autochtone, est la plus jeune du Canada et aussi celle qui croît le plus rapidement.

Le Nord se transforme radicalement sur le plan économique, sociopolitique et environnemental. La mise en valeur des ressources s'accélère rapidement et aura de plus en plus de répercussions sur l'économie du pays. Par ailleurs, cette région est touchée par les problèmes environnementaux mondiaux, notamment le transport à distance des substances toxiques et les changements climatiques. Ces problèmes sont d'envergure mondiale et leur solution requiert la collaboration de la communauté internationale.

Il nous faut étendre nos connaissances scientifiques sur les écosystèmes nordiques pour favoriser le développement durable dans le Nord. Environnement Canada a engagé des discussions sur une initiative des écosystèmes nordiques à laquelle prendront part un certain nombre de partenaires, dont les populations et les collectivités nordiques, en vue d'établir des priorités d'action dans cette région du pays.

## **3. Les initiatives provinciales et locales**

### **3.1 Colombie britannique**

En Colombie-Britannique, la gestion de l'eau s'inscrit à l'intérieur d'une stratégie plus large de gestion de l'utilisation du territoire. La planification de la gestion intégrée des terres et des ressources naturelles fournit un cadre où les agences, les intervenants, les groupes d'intérêt et la population peuvent intervenir de manière coordonnée. La planification intégrée facilite la mise en place de programmes par les agences gouvernementales responsables des différentes ressources. Elle s'inscrit dans une stratégie poursuivant des objectifs de protection, de conservation et de développement équilibrés (Lajoie, 1999).

La planification de la gestion du territoire et des ressources naturelles se fait au niveau provincial, au niveau régional et sous-régional ainsi qu'au niveau local. Les politiques et directives du gouvernement définissent le cadre de gestion global.

À l'intérieur de la stratégie de gestion du territoire et des ressources naturelles développées par la Colombie-Britannique, la gestion par bassin versant représente le niveau local de gestion. C'est à cette échelle que se prennent les décisions opérationnelles. Chacune des six régions administratives de la province est subdivisée en 40 unités stratégiques de planification, basées essentiellement sur les bassins versants.

D'après le site du ministère provincial, <http://www.elp.gov.bc.ca/wat/cws/cwshome.htm>, plus de 450 organismes de bassin ont été créés dans cette province.

### **3.2 Alberta**

La gestion de l'eau à l'échelle du bassin est fortement recommandée et est en voie dans la province de l'Alberta. Les références de la personne ressource sont : Project Coordinator  
Framework for Water Management Planning in Alberta  
Alberta Environment  
9 th floor, Oxbridge Place  
9820 106 St.  
Edmonton, AB  
T5K 2J6  
Téléphone: (780) 427-9287  
Fax: (780) 422-0262  
E-mail: AE-WMD [WaterPolicy@gov.ab.ca](mailto:WaterPolicy@gov.ab.ca)

Une grande quantité d'information est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.gov.ab.ca/env/water/legislation/Framework.pdf>

### **3.3 Manitoba et Saskatchewan**

Ces provinces intérieures ne possèdent pas de grands bassins versants. Ceux qui les traversent sont conjoints avec d'autres provinces. Une approche à l'échelle de grands bassins est donc rendue difficile pour ces deux provinces. Néanmoins, une gestion par sous-bassin est plus réaliste. De nombreux renseignements peuvent être consultés sur les sites web suivants : [http://www.gov.mb.ca/natres/watres/mb\\_wc\\_99.html](http://www.gov.mb.ca/natres/watres/mb_wc_99.html) et <http://www.serm.gov.sk.ca/ecosystem/water/framework/>

### **3.4 Ontario**

De nombreuses agences et organismes de bassins existent en Ontario. Leur but vise une gestion concertée de l'eau et du territoire à l'échelle du bassin versant. Un fait marquant concerne

l'adaptation de cette stratégie pour la gestion des zones très urbanisées de la province dont Toronto.

Les projets de gestion de l'eau à l'échelle du bassin en Ontario répondent à des considérations qui tournent autour de problématiques de santé environnementale, de gestion et d'utilisation du territoire ou de demandes de re-développement et de restaurations de sites.

Les projets de gestion par bassin sont initiés par une ou une combinaison des six voies suivantes:

- 1) Par les autorités de conservation "conservation authority",
- 2) Par une municipalité ou plusieurs municipalités adjacentes dans le cadre de leurs schémas d'aménagement,
- 3) Par un ou des entrepreneurs soucieux dans le but d'obtenir les devis des agences concernées,
- 4) Par une agence provinciale,
- 5) Par un programme fédéral pour la désignation de rivière patrimoniale,
- 6) Dans le futur par des initiatives initiées localement via des actions communautaires.

On peut mentionner, à titre d'exemple, qu'en Ontario 87 projets de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant ont été élaborés de 1990 à 1995 (voir annexe 2). La figure ci dessous tirée de <http://www.conservation-ontario.on.ca/projects/iwmpo/> localise les principales études de gestion de bassins dans la province.



**Figure 4 Principaux projets de gestion par bassins en Ontario**

Pour d'autres renseignements, le document, rédigé par un comité provincial (Project Management Committee, 1997), disponible sur <http://www.ene.gov.on.ca/envision/techdocs/3513e.pdf> donne également un rapide inventaire des études de bassins de la province.

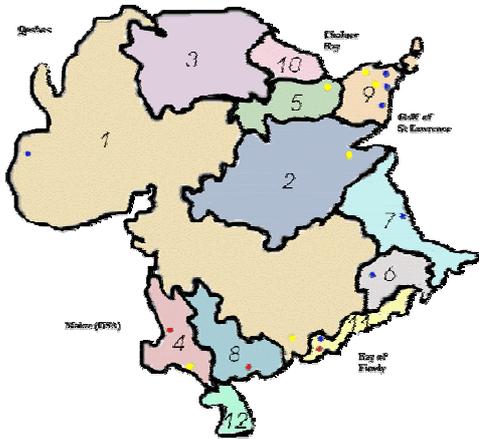
### **3.5 Québec**

Au Québec, la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant est en bonne voie. Une étude pilote a été menée dans le bassin de la rivière Chaudière de 1992 à 1998, par le Comité régional de Bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC, 1996). De plus, de nombreux organismes de bassins, regroupés sous l'association "Réseau d'OR" (<http://ecoroute.uqcn.qc.ca/reseaudor/>), ont été très actifs durant ces dernières années.

L'approche privilégiée au Québec pour le future semble s'orienter vers celle développée aux États Unis : la "Watershed approach". Lors du 1<sup>er</sup> forum Québécois sur la gestion de l'eau par bassin versant, un montant de 500 000\$ a été promis par le ministre de l'environnement du Québec pour aider les organismes de bassin de la province

### 3.6 Nouveau Brunswick

Comme mentionné sur le site <http://norbs0.tripod.com/shedsofNB.htm>, de nombreux organismes locaux de gestion de l'eau à l'échelle du bassin existent au Nouveau Brunswick. L'approche se situe à la croisée de celle du Québec et des États Unis.



**Figure 5 Projets de gestion par bassins du Nouveau Brunswick (ACAP, Bathurst Bouctouche Burnt Church/Neguac, Cap Pele Caraquet Charleux Cogagne, Croix, Croix International, Ecu Hammond, Jonathan Creek, Kennebecasis Kent Kouchibouguac, Madawaska, Miramichi, Nashwaak, Nepisiguit, Petitcodiac, Pokemouche, Richibucto, Rusagonis, Shediac Bay, Shepody Bay, Tabusintac.)**

### 3.7 Île du Prince-Edward

La problématique de la gestion de l'eau douce dans cette province repose sur l'approvisionnement en eau potable de la population. Une gestion par bassin et par nappe s'impose vu qu'une grande partie de la population de l'île puise son eau potable des nappes. Pour plus d'information voir :

[http://www.gov.pe.ca/infopei/Environment and Land/Water Resources/Water on PEI/1. Water on PEI/](http://www.gov.pe.ca/infopei/Environment%20and%20Land/Water%20Resources/Water%20on%20PEI/1.%20Water%20on%20PEI/)

### 3.8 Nouvelle Écosse

Une étude, codée NS-0911: Watersheds and Watershed Studies, concerne un inventaire des bassins versants et des infrastructures à l'échelle des bassins versants de la province. L'étude est coordonnée par le *Department of Housing and Municipal Affairs*. Les données étaient dans un premier temps collectées par le ministère provincial de l'environnement. Pour plus de détail, il s'agit de contacter: Ms. Karen Ramslan, Planning Technician, Development Services, Municipal Services, Department of Housing and Municipal Affairs, P.O. Box 216, Summit Place, 1601 Lower Water Street, Halifax, Nova Scotia. B3J 2M4 Téléphone: (902) 424-7798 Fax: (902) 424-0821 E-mail: [KRAMSLAN@gov.ns.ca](mailto:KRAMSLAN@gov.ns.ca) et de consulter le site .

### 3.9 Terre Neuve

Très peu d'information, sinon aucune, n'a été retrouvée sur Internet concernant une approche provinciale de gestion de l'eau par bassin.

## 4. Les initiatives Internationales (Canado-américaines)

### 4.1 La commission mixte internationale

En décembre 2000, la commission mixte internationale publiait son premier rapport concernant la création de conseils internationaux de bassins hydrographiques (CMI, 2000) ([www.ijc.org](http://www.ijc.org)). Ce rapport est la réponse à la demande adressée à la Commission par les gouvernements du Canada et des États-Unis, dans le renvoi daté du 19 novembre 1998, visant à définir davantage le cadre de fonctionnement des conseils internationaux de bassins hydrographiques, dont la Commission avait recommandé la formation dans son rapport intitulé La CMI et le XXI<sup>e</sup> siècle présenté à ces gouvernements en 1997.

Les éléments de ce chapitre proviennent donc essentiellement de ce rapport qui donne l'analyse initiale de la Commission quant à la possibilité de mettre en place des conseils internationaux de bassins hydrographiques le long de la frontière canado-américaine et qui donne un résumé des progrès accomplis jusqu'à maintenant à cette fin. La Commission y recommande également la transformation graduelle du Conseil international de la rivière Rouge en conseil international de bassin hydrographique. Finalement, la Commission recommande l'octroi des ressources nécessaires à ce projet. En 2002, un autre rapport, qui sera présenté afin de présentés les progrès réalisés.

### 4.2 Les bassins hydrographiques transfrontaliers

Ce chapitre est largement inspiré de l'annexe 1 du rapport précédemment cité. Il ne traite que des cas entre les États-Unis d'Amérique et le Canada (voir Figure 6)



Figure 6 Les bassins Internationaux en Amérique du Nord (tirée de Perason et al., 2000)

#### 4.2.1 Fleuve Yukon

Il n'existe pas de conseil de la CMI ni d'autre structure de gestion dans le bassin du fleuve Yukon.

**Yukon River Inter-Tribal Watershed Council** - Ce conseil a été formé par des tribus d'Autochtones des États-Unis et des premières nations du Canada à la suite d'un sommet sur le fleuve Yukon tenu en 1997, avec l'aide financière et technique de l'Environmental Protection Agency des États-Unis et de fondations. Il a pour objectif de coordonner les initiatives visant à protéger le bassin du fleuve Yukon.

#### 4.2.1 Rivière Taku

Janvier 1999 - Le gouverneur de l'Alaska a écrit au secrétaire d'État adjoint des États-Unis pour demander un renvoi à la CMI concernant le bassin de la rivière Taku et mentionnant l'initiative reliée aux conseils internationaux de bassins hydrographiques. Par la suite, des échanges ont eu lieu entre les gouvernements du Canada et des États-Unis. Le principal sujet de préoccupation au sujet du bassin de la rivière Taku est la mise en valeur de la mine de la société Tulsequah Chief de Colombie-Britannique. Le gouvernement de cette province n'appuie pas l'établissement de conseils internationaux de bassins hydrographiques sur son territoire.

#### 4.2.3 Fleuve Columbia

Avril 1998 - Les participants à un atelier tenu à Castlegar ont exprimé leur appui à la formation d'un conseil de bassin hydrographique, voire d'un conseil international de bassin hydrographique relevant de la CMI, dans la partie supérieure du bassin du fleuve Columbia. Ce conseil aurait pour mandat de coordonner les activités de planification et de prise de décisions.

Juin 1999 - La CMI a été invitée à rencontrer les représentants des tribus et des premières Nations du bassin du fleuve Columbia à Kelowna (C.-B.) pour discuter de son rôle et explorer la possibilité de créer un conseil international de bassin hydrographique. Selon eux, ils n'ont pas voix au chapitre et ne participent pas à la prise de décisions sur les questions touchant le bassin.

- **Conseil international de contrôle du lac Kootenay** - Le Conseil est chargé de superviser la mise en application des ordonnances de la CMI ayant trait au niveau de l'eau du lac Kootenay. Il tient une réunion publique chaque automne. Lors de la réunion de l'automne 2000, on a formulé une demande verbale pour qu'on autorise la nomination au Conseil de deux représentants des propriétaires fonciers, un pour chaque pays.

- **Conseil international de contrôle du lac Osoyoos** - Le Conseil est chargé de superviser la mise en application des ordonnances de la CMI ayant trait au niveau de l'eau du lac Osoyoos. Il tient une réunion publique chaque automne. Parmi les questions soulevées lors des réunions, on compte la qualité de l'eau, la température de l'eau, les effets sur les poissons et les liens possibles entre ces questions et l'évacuation des eaux de crue au barrage du lac Osoyoos.

- **Conseil international de contrôle du fleuve Columbia** - Ce conseil est chargé de surveiller les effets de la régularisation des niveaux d'eau au barrage de Grand Coulee sur le niveau de l'eau du fleuve Columbia à la frontière canado-américaine.

#### 4.2.4 Rivière Flathead

Il n'existe pas de conseil de la CMI ni d'autre structure de gestion dans le bassin de la rivière Flathead. Flathead Basin Commission - En 1983, l'État du Montana a adopté une loi créant la Flathead Basin Commission (FBC). La FBC a pour mandat d'encourager le développement économique responsable dans le bassin de la rivière Flathead sans compromettre la grande qualité des eaux ni la coopération et la coordination entre le Montana et la Colombie-Britannique à l'égard des activités de mise en valeur des ressources dans le secteur de North Fork de la rivière Flathead.

Février 2000 - La FBC a invité la CMI à envisager la formation d'un conseil international du bassin de la rivière Flathead, en partie parce qu'elle n'a pas pu établir une relation de travail efficace avec la Colombie-Britannique. La CMI l'a informée que l'appui de cette province est un préalable essentiel à la création d'un conseil international de bassin hydrographique.

#### 4.2.5 Rivières St.Mary et Milk

Des agents accrédités (un du Canada et un des États-Unis) sont autorisés à gérer les activités de mesure des niveaux d'eau et de répartition de l'utilisation de l'eau de ces rivières en vertu de l'article VI du Traité des eaux limitrophes et de l'ordonnance de 1921 de la CMI.

**Milk River International Alliance (MRIA)** - Cet organisme a été créé par un groupe d'utilisateurs des ressources en eau du bassin de ces rivières avec l'appui d'organismes fédéraux des États-Unis et de l'État du Montana. Il a pour but d'établir un cadre en vue d'améliorer la gestion des eaux dans le bassin. Plus de 200 personnes ont participé au premier atelier tenu par la MRIA, en mars 1999, dont 30 Canadiens et représentants des Autochtones des États-Unis et des premières Nations du Canada. La MRIA, dont les rangs sont ouverts à tous, est dirigée par un conseil consultatif composé de quatre citoyens.

**Milk River Watershed News** - Ce bulletin de nouvelles dont les éditeurs sont au Montana a pour but d'informer les résidents du bassin des rivières St. Mary et Milk, de décrire les activités de gestion de ces cours d'eau et d'échanger des idées en vue d'améliorer la gestion des eaux à l'échelle locale.

Juin 1999 - Au cours d'une tournée de représentants de la CMI dans le bassin, on a discuté de la possibilité d'y créer un conseil international qui relèverait de la Commission. Cette perspective a suscité un certain intérêt.

#### 4.2.6 Rivière Souris

**Le Conseil international de la rivière Souris**, qui a vu le jour récemment, résulte de la fusion du Conseil international de contrôle de la rivière Souris et de la composante liée à cette rivière du Conseil technique international des rivières Souris et Rouge. Son mandat premier est de prévenir et de régler les différends qui pourraient survenir entre le Canada et les États-Unis au sujet des ressources en eau. Il continuera d'aider la Commission à assumer les responsabilités que les gouvernements du Canada et des États-Unis lui ont confiées à l'égard de ce bassin en vertu du Traité des eaux limitrophes. Ces responsabilités comprennent la surveillance de l'utilisation et de la répartition des eaux de la rivière Souris. La Commission examine comment ce conseil pourrait axer davantage son approche sur l'ensemble de l'écosystème et, en tenant compte des responsabilités du Groupe de surveillance bilatérale de la qualité de l'eau de la rivière Souris, envisage de consulter les gouvernements des deux pays à ce sujet. À l'heure actuelle, le Conseil international de la rivière Souris compte des représentants des gouvernements fédéraux, d'États et de provinces, mais elle examine la possibilité d'accueillir des représentants d'administrations locales.

**Le Groupe de surveillance bilatérale de la qualité de l'eau de la rivière Souris** a été formé le 26 octobre 1989 en application de l'Accord Canada-États-Unis sur l'approvisionnement en eau et la protection contre les crues dans le bassin de la rivière Souris. L'article VI de cet accord, qui porte précisément sur la qualité de l'eau, contient une disposition prévoyant la création d'un groupe de surveillance bilatérale de la qualité de l'eau. Le Groupe est composé de trois membres de chaque pays, dont deux co-présidents. Il est chargé d'interpréter et d'échanger des données, de présenter un rapport annuel aux gouvernements sur la qualité de l'eau de la rivière Souris ainsi que de formuler des recommandations concernant le programme de surveillance et de fixer des objectifs de qualité de l'eau aux deux endroits où la rivière traverse la frontière canado-américaine.

#### 4.2.7 Rivière Rouge

Juin 1999 - La CMI a convié les principaux groupes d'intérêts à une rencontre pour discuter du rôle, de la structure et de la composition d'un éventuel conseil international du bassin hydrographique de la rivière Rouge. Des échanges à ce sujet ont eu lieu ultérieurement dans le bassin dans le cadre des travaux du Groupe de travail international sur le bassin de la rivière Rouge et de réunions tenues par d'autres entités.

**Le Conseil international de la rivière Rouge**, de formation récente, relève de la CMI. Il résulte de la fusion de deux des conseils consultatifs de la Commission : le Conseil international de lutte contre la pollution de la rivière Rouge et la composante liée à cette rivière du Conseil technique international des rivières Souris et Rouge. Sa mission première est de prévenir et de régler les différends qui pourraient survenir entre le Canada et les États-Unis au sujet des ressources en eau. Il continuera d'aider la Commission à assumer les responsabilités que les gouvernements du Canada et des États-Unis lui ont confiées à l'égard de ce bassin en vertu du Traité des eaux limitrophes. Ces responsabilités comprennent la surveillance continue de la qualité de l'eau et de l'état de l'écosystème aquatique transfrontalier, la production de rapports sur les aménagements et activités qui pourraient nuire à la qualité de l'eau ou à l'approvisionnement en eau ainsi qu'à l'écosystème à la frontière internationale, et la résolution des problèmes de crue des eaux des deux côtés de la frontière. La Commission a proposé de confier au Conseil des attributions liées aux inondations dans le sillage de son récent rapport sur la réduction des répercussions de la crue des eaux de la rivière Rouge; à cet égard, elle a proposé la publication d'une directive. La Commission discutera de ce projet de directive avec les gouvernements fédéraux afin de confirmer le mandat du Conseil et d'explorer des avenues possibles au chapitre du financement.

**Le Conseil international de la rivière Rouge compte des représentants des gouvernements fédéraux ainsi que de l'État et de la province touchés, mais elle examine la possibilité d'accueillir des représentants d'administrations locales.**

**Le Conseil du bassin de la rivière Rouge (CBRR)** - Le CBRR est un organisme sans but lucratif créé en vertu des lois du Manitoba, du Dakota du Nord, du Minnesota et du Dakota du Sud. Son conseil d'administration, qui compte 21 membres, dont 7 Canadiens, représente des administrations locales (villes, comtés et municipalités rurales), des conseils de bassins hydrographiques, des districts de gestion des ressources en eau, des premières Nations et des Autochtones des États-Unis. Il a accepté récemment d'accueillir des représentants des gouvernements fédéraux et de groupes de protection de l'environnement. Cet organisme compte également parmi ses membres trois citoyens ainsi que des personnes nommées par les gouverneurs des trois États et le premier ministre du Manitoba. Il a pour mission d'élaborer un vaste plan de gestion des eaux destiné à être appliqué par les organismes intéressés dans le bassin. Le CBRR s'est également vu confier plusieurs autres attributions : servir de centre d'information; renseigner la population sur les enjeux touchant les ressources en eau du bassin; constituer une tribune permettant les échanges, la formation de consensus et le règlement des différends, notamment entre les divers paliers d'administration publique, relatifs à la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines dans le bassin; conseiller les gouvernements sur tous les aspects de la gestion de l'eau.

Un protocole d'entente relatif à l'atténuation des inondations a été conclu le 15 novembre 2000 par le Manitoba, le Minnesota et le Dakota du Nord. Le Dakota du Sud pourrait y adhérer ultérieurement. Ce protocole établit un cadre permettant aux parties de renforcer considérablement leur coopération ainsi que les mesures prises pour prévenir et réduire les dommages causés par la crue des eaux dans le bassin de la rivière Rouge, qui chevauche la frontière canado-américaine. Ce cadre prévoit la tenue régulière de réunions du premier ministre du Manitoba et des gouverneurs des trois États.

**International Coalition for Land and Water Stewardship in the Red River Basin** - Il s'agit d'un organisme sans but lucratif fondé en 1981 au Minnesota, dans le Dakota du Nord et au Manitoba.

Il constitue un modèle aux chapitres de la communication, de la coopération et de l'action binationales. Sa mission consiste à promouvoir la gérance avisée des ressources terrestres et aquatiques dans le bassin de la rivière Rouge par la mobilisation des citoyens, des groupes locaux de gestion des terres et des ressources en eau et des organismes publics fédéraux, des États en cause et locaux.

**Conseil consultatif du bassin de la rivière Pembina** - Ce conseil a été formé en mars 1998 dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre un vaste plan de gestion des eaux pour l'ensemble du bassin de la rivière Pembina et de faciliter et poursuivre la résolution des conflits entre les divers paliers de pouvoirs publics. Ce sont le problème d'inondation chronique sévissant dans le secteur inférieur du bassin et la controverse entourant l'aménagement d'une voie de circulation routière surélevée formant digue le long de la frontière du Manitoba qui ont motivé sa création. Diverses solutions ont été proposées : réexamen des propositions d'aménagement de réservoirs de stockage (la construction du barrage de Pembina par exemple) et l'examen de la possibilité d'aménager de petits bassins de retenue dans les tributaires de la rivière Pembina. Le Conseil est formé de 13 personnes qui représentent des municipalités locales et des conseils de gestion des ressources en eau du Dakota du Nord et de 11 Manitobains représentant diverses entités : districts de conservation de la nature, municipalités régionales, ministère des Ressources naturelles (Direction des ressources en eau) du Manitoba,

**Pembina Valley Water Cooperative.** (Le Red River Basin Board compte un groupe consultatif qui s'occupe de la rivière Pembina et dont des membres font également partie du Conseil consultatif du bassin de la rivière Pembina.)

#### 4.2.8 Bassin des rivières et des lacs à la pluie et Nakanan et du lac des bois

Mars et juillet 1999 - La CMI a tenu un atelier à International Falls, au Minnesota, puis un autre à Fort Frances, pour discuter de la possibilité de créer un conseil international de bassin hydrographique. Cette idée suscitait l'intérêt des participants, qui s'interrogeaient toutefois sur la pertinence d'établir une autre entité.

La CMI envisage la fusion du Conseil international de contrôle du lac à la Pluie et du Conseil international de lutte contre la pollution de la rivière à la Pluie et compte demander aux gouvernements du Canada et des États-Unis s'ils considèrent souhaitable d'inclure le lac des Bois dans le territoire dont le conseil fusionné serait responsable. Ce dernier, dont la mission principale serait de prévenir et de régler les différends éventuels entre les deux pays concernant l'eau, continuera d'aider la Commission à assumer les responsabilités que les gouvernements du Canada et des États-Unis lui ont confiées à l'égard des bassins du lac et de la rivière à la Pluie, voire du lac des Bois, en vertu de la Convention sur le lac à la Pluie et de la Convention sur le lac des Bois. Ces responsabilités comprennent la mise en application des ordonnances de la Commission et, avec l'accord des deux gouvernements, la surveillance continue de la qualité de l'eau et de l'état de l'écosystème aquatique transfrontalier ainsi que des aménagements qui pourraient leur nuire. La Commission envisage d'assurer une représentation à l'échelle locale au sein de l'éventuel conseil fusionné.

**Conseil international de contrôle du lac des Bois** - Ce conseil, formé en application de la Convention sur le lac des Bois, est chargé de surveiller le niveau d'eau du lac si celui-ci dépasse certains paramètres établis. Il travaille de concert avec le Conseil canadien de contrôle du lac des Bois, qui assure la surveillance quotidienne du niveau d'eau.

• **Conseil international de contrôle du lac à la Pluie** - Ce conseil est chargé de la surveillance des niveaux d'eau dans le réseau des rivières et des lacs à la Pluie et Nakanan. Les ordonnances relatives à ce réseau, émises en vertu de la Convention sur le lac à la Pluie, ont fait récemment l'objet de modifications, dont on surveille les effets. (On a formé un comité directeur international comprenant des représentants de nombreux groupes d'intérêts locaux pour diriger le processus de proposition de modifications aux ordonnances.)

- **Conseil international de lutte contre la pollution de la rivière à la Pluie** - Ce conseil est chargé de la surveillance de la qualité de l'eau de la rivière à la Pluie. Sa création a découlé des préoccupations suscitées par la pollution de la rivière par les effluents des usines de pâtes et papiers, pollution qui a été réduite depuis.

Programme du bassin hydrographique de la rivière à la Pluie - Il s'agit d'un programme exécuté par les premières Nations du bassin de la rivière à la Pluie avec le soutien financier d'Environnement Canada. Un élément clé du programme est la conférence annuelle ManOMin, dont la première a eu lieu en avril 2000 avec l'appui supplémentaire du comté de Koochiching, au Minnesota, et de l'agence de lutte contre la pollution de cet État. Cet événement, qui a réuni un large éventail de représentants d'utilisateurs des ressources en eau et de parties intéressées provenant de toutes les régions du bassin, s'est révélé un forum efficace pour l'échange d'information et la coordination des activités. Par ailleurs, le Programme du bassin hydrographique de la rivière à la Pluie s'attache à renforcer les capacités, en particulier pour ce qui touche la surveillance et la remise en état de l'environnement ainsi que la sensibilisation et la participation des populations. Sa portée géographique se limite au bassin de la rivière à la Pluie; le lac du même nom et le lac des Bois n'entrent donc pas dans le cadre du programme.

#### 4.2.9 Grands lacs et Fleuve Saint-Laurent

Accords sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs - Le texte initial de l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) a été signé en 1972, puis des modifications lui ont été apportées en 1978, 1983 et 1987. Il s'agit d'un accord conclu par les gouvernements du Canada et des États-Unis qui vise le rétablissement de l'intégrité physique, chimique et biologique des Grands Lacs fondé sur une approche écosystémique. L'AQEGL est géré par un comité exécutif binational. Il incombe à la CMI d'aider à la mise en application de l'accord et à évaluer les progrès accomplis à cet égard.

##### **Conseils créés en vertu de l'AQEGL**

- **Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs** - Il s'agit du principal organe conseil auprès de la Commission en ce qui a trait à l'AQEGL.

Printemps 1999 - **Le Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs**, qui relève de la CMI, a produit un rapport présentant différentes options à l'égard des conseils de bassins hydrographiques, et la Commission a commandé une recherche documentaire sur les structures de gestion des bassins. Celle-ci a déterminé qu'aucun éventuel projet pilote de conseil international de bassin hydrographique ne serait mis en branle dans le bassin des Grands Lacs en raison de sa grande étendue et de la complexité de sa gestion sur le plan des institutions.

##### **Conseils de contrôle des Grands Lacs**

La Great Lakes Commission est un organisme binational qui promeut la mise en valeur, l'utilisation et la conservation ordonnées, intégrées et globales de l'eau et des ressources naturelles connexes dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Ses membres sont des représentants des huit États du bassin des Grands Lacs, et les provinces de l'Ontario et du Québec y comptent des membres associés.

**Commission des pêches des Grands Lacs** - Cette commission, formée par les gouvernements du Canada et des États-Unis en 1995, a pour mission d'élaborer des programmes coordonnés de recherche, de recommander des mesures de maintien de la productivité des stocks de poissons et de réduire le plus possible le nombre de lamproies marines.

- **Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs** - Il fournit des conseils à la Commission quant aux aspects scientifiques de l'application de l'AQEGL.

- **Conseil des directeurs de recherche des Grands Lacs** – Il incombe à ce conseil de tenir un inventaire des recherches touchant l'AQEGL et d'améliorer la coordination des activités de recherche.
- **Le Conseil international de contrôle du lac Supérieur** supervise la gestion des eaux qui s'écoulent du lac Supérieur en conformité avec les ordonnances d'approbation de la Commission.
- **Le Conseil international de contrôle de la rivière Niagara** supervise l'exploitation de la nappe d'eau appelée Chippewa-Grass Island Pool en vertu d'un renvoi adressé à la Commission par les gouvernements du Canada et des États-Unis. Il supervise également chaque année l'installation et le retrait de l'estacade à glace du lac Érié conformément à une ordonnance d'approbation de la CMI.
- **Le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent** supervise la gestion des eaux qui s'écoulent du lac Ontario dans le fleuve Saint-Laurent en conformité avec les ordonnances d'approbation de la Commission.

**Council of Great Lakes Governors** - Ce conseil est chargé d'encourager et de faciliter la croissance économique respectueuse de l'environnement. La liste qui précède ne renferme que les principales structures organisationnelles établies dans le bassin des Grands Lacs. De nombreuses autres mesures institutionnelles ont été prises.

#### 4.2.10 Rivière Sainte Croix

Printemps 1999 - La Commission a rencontré des hauts fonctionnaires du Maine et du Nouveau-Brunswick pour discuter de l'éventuelle création d'un conseil international de bassin hydrographique. Le Maine était réticent à cet égard. Par la suite, en août 1999, la Commission a tenu un atelier à Calais, dans le Maine, pour discuter de la coopération entre les divers intervenants du bassin de la rivière Sainte-Croix et de la coordination de leurs activités.

**Le Conseil international de la rivière Sainte-Croix**, d'origine récente, résulte de la fusion du Conseil international de contrôle de la rivière Sainte-Croix et du Conseil consultatif sur la lutte contre la pollution de la rivière Sainte-Croix.

Sa mission première est de prévenir et de régler les différends qui pourraient survenir entre le Canada et les États-Unis au sujet des ressources en eau. Il continuera d'aider la Commission à assumer les responsabilités que les gouvernements du Canada et des États-Unis lui ont confiées à l'égard de ce bassin en vertu du Traité des eaux limitrophes. Ces responsabilités comprennent l'application des ordonnances d'approbation de la Commission et la surveillance continue de la qualité de l'eau et de l'état de l'écosystème aquatique transfrontalier ainsi que des aménagements qui pourraient nuire à la qualité de l'eau et à l'écosystème. La fusion permet de s'attaquer, selon une approche écosystémique, aux problèmes liés au bassin de la rivière Sainte-Croix touchant les deux pays. Le Conseil international de la rivière Sainte-Croix compte des représentants des gouvernements fédéraux ainsi que de l'État et de la province touchés, mais elle examine la possibilité d'accueillir des représentants d'administrations locales.

**Commission internationale de la rivière Sainte-Croix** - En 1986-1987, le Maine et le Nouveau-Brunswick ont créé la Commission internationale de la rivière Sainte-Croix (CIRSC) dans le but de favoriser la coopération internationale dans le bassin de ce cours d'eau. À la suite des pressions qu'elle a exercées, la CIRSC est parvenue à remettre en état des parcs à palourdes et ainsi à démontrer aux populations que la restauration de l'écosystème est possible. En juillet 1999, la baie Oak, un secteur d'environ 405 hectares fermé à la pêche aux palourdes depuis 50 ans en raison de la pollution, a été rouverte à la pêche à la suite de travaux menés pendant cinq ans par la CIRSC. L'EPA des États-Unis et Environnement Canada ont des représentants à titre d'observateurs au sein de la CIRSC, qui bénéficie également du soutien d'autres organismes fédéraux.

## 6. Conclusion

En raison, entre autres de l'immensité du territoire et du caractère fédéral du pays, la gestion de l'eau au Canada est très décentralisée. Elle engage une très grande diversité d'acteurs et d'institutions. Les autorités fédérales sont impliquées pour les cours d'eau transfrontaliers et interprovinciaux. Les provinces, très sollicitées quant à la gestion des eaux intérieures, sont très indépendantes (Voir Vescovi, 2001). Au niveau Canado-Américain, la CMI est en train de réfléchir sur la mise en place de comités de bassin internationaux pour les rivières qui traversent les deux pays.

Au Canada, la gestion par bassin est très complexe. Chaque niveau de gouvernement ainsi que chaque province a son approche. L'approche de gestion par bassin des autorités fédérales se retrouve essentiellement dans les "initiatives écosystémiques" qui visent des programmes de préservation de grands bassins versants canadiens. Ces programmes sont marqués par un fort partenariat avec les provinces. Au niveau provincial, la gestion de l'eau par bassin est une réalité en Ontario et en Colombie Britannique. Elle s'insère dans le cadre d'une gestion provinciale de l'eau et du territoire. Elle s'opère plutôt à l'échelle des sous-bassins. Au Québec, une étude pilote a été menée sur le bassin de la rivière Chaudière. La gestion par bassin sera vraisemblablement introduite sur le plan législatif dans le cadre de la future politique sur l'eau de la Province. De manière générale, il ressort de la présente analyse très succincte de l'approche par bassin versant des provinces canadiennes une très grande décentralisation. Replacée dans un contexte mondial, l'approche des provinces canadiennes de gestion de l'eau par bassin ressemble plus à celle des États-Unis (Watershed approach) que l'approche française (agence de bassin).

Pour ce qui concerne les mécanismes de gestion des eaux internationales (Canado-américaine), ceux-ci, déjà très anciens, ont démontré et démontrent encore, leur efficacité pour résoudre les conflits entre les deux pays. La réflexion actuellement menée par la CMI dans le cadre de l'élaboration de comités bassins internationaux est intéressante mais ne fait pas encore l'unanimité au sein de tous les acteurs de part et d'autre de la frontière.

Pour ce qui concerne la participation communautaire à la gestion de l'eau, il est également remarquable de noter la grande participation du public lors de la gestion de l'eau au Canada en particulier et en Amérique du nord en général. Donc, de ce point de vue l'approche Nord américaine est nous semble t-il très en avance sur par exemple celle développée en Europe.

## 7. Références

Commission mixte internationale. (2000). Les bassins versants transfrontaliers. Premier rapport de la Commission mixte internationale en vertu du Renvoi du 19 novembre 1998 concernant la création de conseils internationaux de bassins hydrographiques. CMI. Disponible sur Internet [www.ijc.org](http://www.ijc.org).

Environnement Canada. (1998). Le Canada et les eaux douces : expérience et pratiques. Monographie no 6. Direction de la planification et des priorités en matière de conservation disponible sur : <http://www.ec.gc.ca/agenda21/98/splashfr.html>

Lajoie M. (2000). L'approche écosystémique et la gestion par bassin versant. Document de soutien à l'atelier de travail de la Commission du 4 juin 1999 à Québec 27 mai 1999. *Dans* L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur, 3 volumes, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, report no. 142, Québec, 2000, (ISBN: 2-550-35937-2). <http://www.bape.gouv.qc.ca> .

NRC. (2000). Atlas national du Canada en ligne. <http://atlas.gc.ca/francais/index.html>

Pearson, C.D., Timothy, E., Fitt, B., Jones, C., Davis, C. (2000). Status of Water Resources in the United States of America, July 2000. Draft manuscript supported by the Nippon Foundation and carried out for the Third World Centre for Water Management.

Project Management Committee. (1997). An evaluation of Watershed Management in Ontario. Final report. Watershed Management in Ontario. Submitted by the: Project Management Committee (PMC) Watershed Planning Implementation. Ontario Ministry of Environment and Energy (MOEE), Ontario Ministry of Natural Resources (MNR), Ontario Ministry of Municipal Affairs and Housing (MMAH), Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs (OMAFRA), Association of Municipalities of Ontario (AMO), Association of Conservation Authorities of Ontario (CAO). ISBN 0-7778-5889-4 PIBS 3513E. Available on Internet at <http://www.ene.gov.on.ca/envision/techdocs/3513e.pdf>.

Vescovi L. (2001). The status of Canada's water at the turn of the millennium: an examination of water quality and quantity issues with a focus on water resource management. Manuscript supported by the Nippon Foundation and carried out for the Third World Centre for Water Management.

Vicory, A. H and Tennant, P.A. (1995). Sustainable Management of the Ohio River (USA) by an Interjurisdictionally Reprinted Commission. *Water Science and Technology* 32 (5-6):193-200.



## Annexe 1. Caractéristiques des cours d'eau Canadiens (tirée de NRC, 2000)

### Cours d'eau qui se déversent dans l'océan Pacifique

Cours d'eau	Longueur (km)	Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> ) (La partie de la superficie du bassin hydrographique située aux États-Unis est indiquée entre parenthèses)	Débit moyen (m <sup>3</sup> /s)
Fleuve Yukon (de l'embouchure à la source de la Nisutlin River)	3 185	-	-
(De la frontière internationale à la source de la Nisutlin River)	1 149	323 800 (515 400)	2 300
Porcupine River	721	61 400	-
Stewart River	644	51 000	-
Pelly River	608	51 000	410
Teslin River	393	35 500	330
White River	265	38 000 (12 500)	-
Fleuve Columbia (De l'embouchure à la tête du Columbia Lake)	2 000	-	-
(De la frontière internationale à la tête du Columbia Lake)	801	102 800 (568 500)	2 790
Kootenay River	780	37 700	850
Elk River (depuis la tête du Upper Elk Lake)	220	4 450	80
St. Mary River	117	2 820	50
Slocan River (depuis la tête du Slocan Lake)	97	3 290	85
Kettle River (depuis la tête du Holmes Lake)	336	4 700	-
Okanagan River (depuis la tête du Okanagan Lake)	314	21 600	-
Similkameen River	251	9 300	65
Canoe River	169	3 600	105
Spillimacheen River	84	1 500	35
Kicking Horse River (depuis la tête du Wapta Lake)	84	1 810	-
Illecillewaet River	77	1 200	-
Fleuve Fraser	1 370	232 300 (800)	3 540
Thompson River (depuis la source de la North Thompson River)	489	55 400	750
North Thompson River	338	20 700	425
South Thompson River (depuis la source de la Shuswap River)	332	17 800	-
Shuswap River	185	5 200	90
Nechako River (depuis la tête du Eutsuk Lake)	462	47 100	-
Stuart River (depuis la tête du Eutsuk Lake)	415	16 200	-
Chilcotin River	235	20 000	-
West Road (Blackwater)	227	13 000	-

River			
Quesnel River (depuis la tête du Mitchell Lake)	203	12 000	-
Harrison River (depuis la source de la Lillooet River)	177	8 400	-
Bridge River	142	4 660	110
Skeena River	579	54 400	-
Bulkley River (depuis la source du Maxan Creek)	257	12 400	-
Stikine River	539	49 800	-
Iskut River	195	9 400	-
Nass River	380	21 100	950
Homathko River	137	5 700	300

#### Cours d'eau qui se déversent dans l'océan Arctique

Cours d'eau	Longueur (km)	Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> ) (La partie de la superficie du bassin hydrographique située aux États-Unis est indiquée entre parenthèses)	Débit moyen (m <sup>3</sup> /s)
Fleuve Mackenzie (depuis la source de la Finlay River)	4 241	1 805 200	9 700
Rivière de la Paix (depuis la source de la Finlay River)	1 923	302 500	-
Smoky River	492	51 300	375
Finlay River	402	43 000	600
Parsnip River	231	20 300	370
Rivière Athabasca	1 231	95 300	-
Pembina River	547	12 900	-
Liard River	1 115	277 100	-
South Nahanni River	563	36 300	-
Fort Nelson River (depuis la source de la Sikanni Chief River)	517	55 900	-
Petitot River	404	-	-
Hay River	702	48 200	-
Peel River (de l'embouchure du West Channel à la source de l'Ogilvie River)	684	73 600	-
Arctic Red River	499	-	-
Slave River (depuis la Rivière de la Paix au Grand lac des Esclaves)	415	616 400	-
Fond du Lac River (depuis la décharge du Wollaston Lake)	277	66 800	300
Back River (depuis la décharge du Muskox Lake)	974	106 500	-
Coppermine River	845	-	-
Anderson River	692	-	-
Horton River	618	-	-

#### Cours d'eau qui se déversent dans la baie d'Hudson

Cours d'eau	Longueur (km)	Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> ) (La partie de la superficie du bassin hydrographique située aux	Débit moyen (m <sup>3</sup> /s)

		États-Unis est indiquée entre parenthèses)	
Fleuve Nelson (depuis la source de la Bow River)	2 575	892 300 (180 000)	2 370
(depuis la décharge du Lac Winnipeg)	644	802 900 (180 000)	-
Rivière Saskatchewan (depuis la source de la Bow River)	1 939	334 100 (1 800)	700
Rivière Saskatchewan Sud (depuis la source de la Bow River)	1 392	144 300 (180 000)	280
Red Deer River	724	45 100	70
Bow River	587	26 200	-
Oldman River	362	26 700	95
Rivière Saskatchewan Nord	1 287	122 800	245
Battle River (depuis la tête du Pigeon Lake)	570	30 300	10
Rivière Rouge (depuis la source de la Sheyenne River)	877	138 600 (148 900)	-
Assiniboine River	1 070	160 600 (21 400)	45
Rivière Winnipeg (depuis la source de la Firesteel River)	813	106 500 (29 300)	-
English River	615	52 300	-
Fairford River (depuis la source de la Red Deer River Manitoba/Saskatchewan)	684	80 300	60
Rivière Churchill (depuis la tête du Churchill Lake)	1 609	281 300	1 200
Beaver River (depuis la décharge du Beaver Lake)	491	-	-
Severn River (depuis la source de la Black Birch)	982	102 800	-
Albany River (depuis la source de Cat River)	982	135 200	-
Thelon River	904	142 400	840
Dubawnt River	842	57 500	-
La Grande Rivière	893	97 600	1 690
Rivière Koksoak (depuis la source de la Rivière Caniapiscau)	874	133 400	2 800
Rivière Nottaway (depuis la source de la Rivière Mégiscane, par la Rivière Bell)	776	65 800	1 190
Rivière de Rupert (depuis la source de la Rivière Témiscamie)	763	43 400	900
Rivière Eastmain	756	46 400	930
Attawapiskat River (depuis la tête du Bow Lake)	748	50 500	-
Kazan River (depuis la tête du Ennadai Lake)	732	71 500	540
Grande rivière de la Baleine	724	42 700	680
Rivière George	565	41 700	940
Moose River (depuis la source de la Mattagami River)	547	108 500	1 370
Abitibi River (depuis la tête du Lac Lois)	547	29 500	-

Mattagami River (depuis la tête du lac Minisinakwa)	443	37 000	-
Missinaibi River	426	23 500	-
Rivière Harricana / Harricanaw River	533	29 300	570
Hayes River	483	108 000	590
Rivière aux Feuilles	480	42 500	590
Winisk River	475	67 300	-
Rivière Broadback	450	20 800	350
Rivière à la Baleine	428	31 900	580
Rivière de Povungnituk	389	28 500	480
Rivière Innuksuac	385	11 400	180
Petite rivière de la Baleine	380	15 900	280
Rivière Arnaud	377	49 500	670
Rivière Nastapoca	360	13 400	170
Rivière Kogaluc	304	11 600	180

#### Cours d'eau qui se déversent dans le golfe du Mexique

Cours d'eau	Longueur (km)	Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> ) (La partie de la superficie du bassin hydrographique située aux États-Unis est indiquée entre parenthèses)	Débit moyen (m <sup>3</sup> /s)
Milk River	-	21 600 (39 600)	-
Frenchman River (au Canada)	341	5 500	-
Battle River (au Canada)	203	2 600	-
Lodge Creek (au Canada)	126	2 100	-

#### Cours d'eau qui se déversent dans l'océan Atlantique

Cours d'eau	Longueur (km)	Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> ) (La partie de la superficie du bassin hydrographique située aux États-Unis est indiquée entre parenthèses)	Débit moyen (m <sup>3</sup> /s)
Fleuve Saint-Laurent	3 058	839 200 (505 000)	9 850
Lac Supérieur	563	112 700 (97 100)	-
Nipigon River (depuis la source de l'Ombabika River)	209	25 400	-
Magpie River (depuis la tête du Mereke Lake)	114	1 930	26
Lac Huron	332	128 200 (65 500)	-
Spanish River	338	14 000	150
French River (depuis la source de la Sturgeon River)	290	-	-
Mississagi River	266	9 250	11
Saugeen River	161	4 120	55
Lac Sainte Clair	42	10 484 (3 060)	-
Thames River	262	5 650	50
Lac Érié	388	36 500 (67 300)	-
Grand River	266	6 200	-
Lac Ontario	311	41 200 (45 200)	-
Trent River (depuis la source de la Irondale River)	302	12 400	-
Moira River	124	2 750	30
Rivière des Outaouais	1 271	146 300	1 950

Rivière Gatineau	386	23 700	-
Rivière du Lièvre	330	-	-
Madawaska River / Rivière Madawaska (depuis la tête du Madawaska Lake)	230	8 470	85
Rivière Coulonge	217	-	-
Petawawa River (depuis la tête du Butt Lake)	187	4 200	45
Rivière Rouge	185	-	-
Mississippi River (depuis la tête du Upper Mazinaw Lake)	169	3 750	40
South Nation River	161	3 830	35
Rideau River	146	3 800	35
Rivière Dumoine	129	-	-
Rivière du Nord	113	-	-
Rivière de la Petite Nation	97	-	-
Rivière Saguenay (depuis la source de la Rivière Péribonka)	698	88 000	1 750
Rivière Péribonka	451	28 200	-
Rivière Mistassini	298	21 900	-
Rivière Ashuapmushuan	266	15 700	-
Rivière Saint-Maurice	563	43 300	730
Rivière Matawin	161	-	-
Rivière Manicouagan (depuis la source de la Rivière Mouchalagane)	560	45 800	1 020
Rivières aux Outardes	499	19 000	400
Rivière Betsiamites (depuis la source de la Rivière Manouanis)	444	18 700	340
Rivière Moisie	410	19 200	490
St. Francis River / Rivière Saint-François	280	10 230	190
Rivière Chaudière	193		
Rivière Richelieu (depuis la tête du Lac Champlain)	171	3 800 (19 600)	330
Romaine River / Rivière Romaine	496	14 350	340
Rivière Saint-Augustin	233	9 900	280
Naskaupi River	220	18 100	-
Fleuve Churchill (depuis la source de l'Ashuanipi River)	856	79 800	1 580
Rivière Saint-Jean	673	35 500 (19 700)	1 130
Tobique River (depuis la décharge du Nictau Lake)	148	4 330	80
Little Mécatina River / Rivière du Petit Mécatina	547	19 600	510
Natashquan River / Rivière Natashquan	410	16 100	410
Exploits River	246	1 100	270
Eagle River	233	10 300	-
Miramichi River	217	-	-
Gander River (depuis la source de la Northwest Gander River)	175	5 000	130
Nepisiguit River (depuis la décharge des Nepisiguit Lakes)	121	2 320	40

St. Marys River (depuis la source de la North Nelson River)	95	1 430	55
Mersey River (depuis la décharge du Eleven Mile Lake)	93	1 960	55
Bay du Nord River	66	1 180	40
Pipers Hole River	37	780	25

## Annexe 2 Principales études de gestion de l'eau par bassin en Ontario (tirée de Project Management Committee, 1997)

#	INITIATION DATE	PROJECT NAME	LEAD AGENCY	STATUS	MNR DISTRICT	MOEE REGION
1	01-Jun-92	ALCONA MASTER DRAINAGE PLAN	Town of Innisfil	completed	Midhurst	South West
2	01-Oct-95	ALDER CREEK SWP - PHASE 1	Grand River CA	ongoing	Cambridge	West Central
3	01-Jan-93	AUSABLE-BAYFIELD WSP REVIEW	Ausable-Bayfield CA	completed	Aylmer	South West
4	01-Jan-93	BLAIR-BECHTEL CREEKS WSP	Grand River CA	completed	Cambridge	West Central
5	01-Oct-93	BRUCE CK ENVMTL MGMT. PLAN	Town of Markham	completed	Maple	Central
6	01-Oct-93	BURDENET CK ENVMTL MGMT. PLAN	Town of Markham	completed	Maple	Central
7	01-Jan-93	CARP RIVER BASIN STUDY	Mississippi Valley CA	ongoing	Kemptville	East
8	01-May-95	CAVAN CK & OTONABEE RIVER SWP	Otonabee Region CA	ongoing	Tweed	East
9	01-Jun-93	CENTENNIAL CREEK SWP	City of Scarborough	ongoing	Maple	Central
10	01-Jul-94	CHIPPEWA CREEK SWP*	North Bay-Mattawa CA	ongoing	North Bay	Northern
11	01-Jun-92	CITY OF VAUGHAN SW STUDY	City of Vaughan	completed	Maple	Central
12	01-Jan-90	COLLINS CREEK WS STUDY	Cataraqui Region CA	completed	Tweed	East
13	01-Jan-90	D'AUGBIGNY CREEK SWP	Developer	completed	Cambridge	West Central
14	01-Sep-92	DINGMAN CREEK SW STUDY	City of London	completed	Aylmer	South West
15	01-Jan-92	DON RIVER WS STRGY	Metro Toronto and Region CA	completed	Maple	Central
16	01-Jan-93	DOON SOUTH CREEK SWP	City of Kitchener	completed	Cambridge	West Central
17	01-Jan-90	DUFFINS CREEK WS STUDY	Metro Toronto and Region CA	ongoing	Maple	Central
18	01-Apr-94	EAST MORRISON CREEK SW STUDY	Town of Oakville	completed	Maple	Central
19	01-Jan-94	ERAMOSIA RIVER WS STUDY	Grand River CA	ongoing	Cambridge	West Central
20	01-Oct-93	EXHIBITION	Town of	completed	Maple	Central

		CK ENVMTL MGMT. PLAN	Markham			
21	01-Jun-92	FLETCHERS CREEK SWP	City of Brampton	completed	Maple	Central
22	01-Jan-90	FOURTEEN MILE AND McCRANEY CKS WSP	Town of Oakville	completed	Maple	Central
23	01-Jan-93	FOURTEEN MILE/TAPLOW /McCRANEY CKS SWP	Town of Oakville	completed	Maple	Central
24	01-Jan-92	FRENCHMAN' S CK WS MGMT PLAN	Friends of Fort Erie's Creeks	ongoing	Cambridge	West Central
25	01-Apr-92	GLEN OAK CREEK SWP	Town of Oakville	completed	Maple	Central
26	01-Sep-94	GRAND RIVER STRATEGY	Grand River CA	ongoing	Cambridge	West Central
27	01-Jun-90	HANLON CREEK WSP	City of Guelph	completed	Cambridge	West Central
28	01-Jan-94	HARMONY AND FAREWELL CKS WSP	Central Lake Ont. CA	ongoing	Maple	Central
29	01-Sep-95	HARPER CREEK SW PLNG STUDY	Otonabee Region CA	ongoing	Tweed	East
30	20-Apr-94	JOCK RIVER WS MGMT STUDY*	Rideau Valley CA	ongoing	Kemptville	East
31	01-Jan-91	JOSHUA'S CREEK WSP	Town of Oakville	completed	Cambridge	Central
32	01-Jan-93	KEMPTVILLE CREEK WSP	Rideau Valley CA	ongoing	Kemptville	East
33	01-Jun-93	KETTLE CREEK	City of London	completed	Alymer	South West
34	01-Jan-91	LAKE NOSBONSING WS MGMT PLAN	North Bay- Mattawa CA	completed	North Bay	Northern
35	01-Jan-91	LAKEHEAD REGION WS STRGY	Lakehead Region CA	completed	Thunder Bay	Northern
36	01-Jun-92	LAUREL CREEK SUBWATERS HEDS #309/313	City of Waterloo	completed	Cambridge	West Central
37	01-Jan-94	LAUREL CREEK SW #311	City of Waterloo	completed	Cambridge	West Central
38	01-Jan-94	LAUREL CREEK SW #314	City of Waterloo	ongoing	Cambridge	West Central
39	01-Jan-91	LAUREL CREEK WS STUDY	Grand River CA	completed	Cambridge	West Central
40	01-Jun-93	LOVERS & HEWITTS CKS MASTER	Lake Simcoe Region CA	completed	Midhurst	South West

		WSP*				
41	01-Jan-90	LOWER MORRISON AND WEDGEWOOD CKS SWP	Town of Oakville	completed	Maple	Central
42	01-Jan-94	LYNDE CREEK WS MGMT STUDY	Central Lake Ont. CA	completed	Maple	Central
43	01-Sep-94	LYNHURST AREA SW STUDY	Central Elgan Planning Office	completed	Aylmer	South West
44	01-Jan-92	MAITLAND VALLEY ECOSYSTEM HEALTH PROJECT	Maitland Valley CA	completed	Cambridge	West Central
45	12-Nov-93	MEADE CREEK WSP	Otonabee Region CA	ongoing	Tweed	East
46	01-Sep-93	MEDWAY CREEK SWP	City of London	completed	Alymer	South West
47	01-Nov-93	MILL CREEK SW STUDY*	Grand River CA	completed	Cambridge	West Central
48	01-Jan-90	MOFFAT CREEK WSP	Developer	completed	Cambridge	West Central
49	01-Jun-93	MORNINGSIDE TRIB. SW STUDY	City of Scarborough	ongoing	Maple	Central
50	01-Jan-94	MOSQUITO CREEK WSP	Lakehead Region CA	completed	Thunder Bay	Northern
51	01-Sep-93	MUD CREEK SWP	City of London	completed	Alymer	South West
52	01-Jun-92	MULLETT & LEVI CREEKS & MAIN CREDIT SW STUDIES	City of Brampton	ongoing	Maple	Central
53	23-Sep-93	NORTH CASTOR RIVER SWP	South Nation River CA	completed	Kemptville	East
54	01-Jan-94	NORTHWEST NEWMARKET SWP	Weston Larkin and Cosburn Patterson Mather	ongoing	Midhurst	South West
55	01-Oct-93	NOTTAWASAGA VALLEY WSP*	Nottawasaga Valley CA	completed	Midhurst	South West
56	01-Jan-95	OSENEGO CREEK SWP	Town of Oakville	completed	Maple	Central
57	01-Jan-94	OSHAWA CREEK WS MGMT STUDY	Central Lake Ont. CA	completed	Maple	Central
58	01-Aug-94	OTONABEE REGION WS STRGY	Otonabee Region CA	ongoing	Tweed	East
59	01-Jan-94	POLARIS CREEK SWP	Mattagami Region CA	completed	Timmins	Northern
60	01-Jan-92	POTTER CREEK WS STUDY	Moira River CA	completed	Tweed	East
61	01-May-93	POTTERSBUR	City of London	ongoing	Aylmer	South

		G CREEK				
62	01-Jan-92	RIDEAU VALLEY WS PLNG STRGY	Rideau Valley CA	completed	Kemptville	East
63	01-Oct-93	ROBISON CREEK SWP	Town of Markham	completed	Maple	Central
64	01-Jun-93	SAWMILL CREEK SWP	Credit Valley CA	completed	Maple	Central
65	01-Apr-92	SAWMILL CREEK WSP	Rideau Valley CA	completed	Kemptville	East
66	01-Jan-94	SHARON CK STRMWATER MGMT. STUDY	Town of East Gwillimbury	completed	Midhurst	South
67	01-Oct-91	SHELDON CREEK WS MASTER PLAN	City of Burlington	completed	Maple	Central
68	01-Jan-94	SIXTEEN MILE CREEK WSP	Region of Halton	completed	Maple	Central
69	01-Jan-95	SOUTH KESWICK DVLP AREA SWP	Metrus Management	ongoing	Midhurst	South
70	23-Nov-93	SOUTH SIDNEY WSP	Lower Trent Region CA	completed	Tweed	East
71	01-Jan-90	SPENCER CREEK WS MGMT STUDY	Hamilton Region CA	ongoing	Cambridge	West
72	01-May-93	STANTON DRAIN SWP	City of London	ongoing	Aylmer	South
73	01-Jun-93	STONEY CREEK SW STUDY*	City of London	ongoing	Aylmer	South
74	01-May-92	SUB-BASIN 8 OF JOSHUA'S CREEK SWP	Town of Oakville	completed	Cambridge	Central
75	01-Jan-92	SW NO. 12 PLAN	Credit Valley CA	completed	Aurora	Central
76	01-Jan-94	SW NO. 15 PLAN	Credit Valley CA	ongoing	Cambridge	Central
77	01-Jan-93	SW NO. 19 PLAN*	Credit Valley CA	ongoing	Midhurst	Central
78	01-Jan-92	TANNERY CREEK SWP	Marshall Macklin Monaghan Ltd.	ongoing	Maple	Central
79	01-May-93	THAMES RIVER VALLEYLANDS STUDY	City of London	ongoing	Aylmer	South
80	01-Jun-93	UPPER DODD'S CREEK	City of London	ongoing	Aylmer	South
81	01-Jan-93	UPPER NO NAME CREEK WS STUDY	Moira River CA	completed	Tweed	East
82	01-Jan-92	UPPER SHOEMAKER CREEK WSP	City of Kitchener	completed	Cambridge	Cambridge
83	01-Nov-95	UXBRIDGE BROOK WSP	Township of Uxbridge/Lake	ongoing	Midhurst	South

			Simcoe			
84	30-Aug-93	WARREN CREEK WS MASTER PLAN	City of Niagara Falls	completed	Cambridge	West
85	01-Jan-95	WELLAND RIVER WSP	Niagara Peninsula CA	ongoing	Cambridge	West
86	01-Nov-93	WEST HUMBER SW RIVER STUDY	City of Brampton	ongoing	Maple	Central



### Annexe 3. Bref survol des initiatives américaines

Aux États-Unis, la gestion de l'eau par bassin n'est pas nouvelle. En 1948, la River Valley Water Sanitation Commission (ORSANCO) (<http://www.orsanco.org/>) a été créé pour lutter contre la pollution du bassin de la rivière Ohio. ORSANCO est composée par des représentants de huit États et du gouvernement fédéral. Son action se situe aujourd'hui dans la promotion d'une gestion intégrée durable du bassin avec la coopération d'organisations non gouvernementales (Vicory and Tennant, 1995). En 1987, le Congrès américain a voté, un amendement au « Federal Water Pollution Control Act Amendment of 1972 » (FWPCA-72) plus connu sous le nom de « Clean Water Act » ([www.cleanwater.gov](http://www.cleanwater.gov)) qui oblige les tats à préparer des programmes de gestion de la pollution diffuse à l'échelle du bassin versant. Avec cet amendement, les principes de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant voient le jour dès le début des années 1990. En 1991, l'agence américaine de la protection de l'environnement (US-EPA) a émis un document qui définit une démarche de gestion de l'eau par bassin versant (US-EPA, 1991). De plus, cette Agence supporte des programmes de protection des bassins versants dans tout le pays (<http://www.epa.gov/OWOW/watershed/>).

Actuellement, de nombreux États développent une gestion de l'eau selon l'approche par bassin <http://www.ctic.purdue.edu/KYW/wspartners/statewscontacts.html>.

Cette approche est très flexible et chaque État l'adapte à son contexte socio-économique. Pour ce qui concerne l'implication communautaire, il est remarquable de noter l'avance de cette

approche par rapport à d'autres développées par exemple en Europe.

De manière générale, les États qui ont choisi la watershed approach se situent à l'ouest et à l'est du Pays. Le Midle ouest américain, très agricole, n'a pas adhéré aussi massivement à cette approche. Néanmoins, pour cette région, les préoccupations de gestion par bassin sont réelles et un groupe d'action pour le bassin du Mississippi (Task Force) a été mis sur place (<http://www.epa.gov/msbasin/>).



Figure 7 Le bassin du Mississippi

Pour terminer, mentionnons la Tennessee Valley Authority (<http://www.tva.gov/>) qui est la plus grande compagnie énergétique américaine avec une capacité de production de 29,469 megawatts. Les infrastructures de la TVA incluent 11 centrales thermiques, 29 barrages hydroélectriques, 3 centrales nucléaires, et 17,000 miles de lignes électriques. Elle vise surtout un développement économique de la région. Sept États sont concernés (Alabama, Georgia, Kentucky, Mississippi, North Carolina, Tennessee, Virginia). Dans le cas des États qui ont adoptés une "watershed approach", la TVA est un partenaire important (par ex. Kentucky, North Carolina).